

# **IRSEQ**®

# **BASKETBALL**

**SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.**

**BASKETBALL COLLÉGIAL DIVISION 2**

**CONFÉRENCE SUD-OUEST**

**Règlements de ligue 2024-2025**

MISE À JOUR : **2024.08.22**

## TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 – LA LIGUE FÉMININE (2024) .....	3
1.1 Les équipes .....	3
1.2 Saison régulière.....	3
1.3 Éliminatoires .....	3
1.4 Championnat de conférence .....	3
1.5 Championnat provincial.....	3
ARTICLE 2 – LA LIGUE MASCULINE (2024) .....	4
2.1 Les équipes .....	4
2.2 Saison régulière.....	4
2.3 Éliminatoires .....	4
2.4 Championnat de conférence .....	5
2.5 Championnat provincial.....	5
ARTICLE 3 – RÉCOMPENSES.....	5
ARTICLE 4 – PROGRAMME DOUBLE.....	5
ARTICLE 5 – JOUEUR SUSPENDU .....	5
ARTICLE 6 – OFFICIELS MINEURS .....	5
ARTICLE 7 – ÉVALUATION DE L'ARBITRAGE.....	6
ARTICLE 8 – ADMISSION DANS LA DISCIPLINE .....	6
8.1 Nouvelle équipe.....	6
8.2 Équipe en provenance de la division 1 .....	6
ARTICLE 9 – PARAMÈTRES DE PROMOTION-RELÉGATION ENTRE DIVISIONS 2 ET 3.....	6
ARTICLE 10 – DEVOIR DU COLLÈGE HÔTE.....	6
ARTICLE 11 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS.....	7
ARTICLE 12 – TABLEAU INDICATEUR.....	7
ARTICLE 13 – CRÉDIT D'ORGANISATION (05-24).....	7
ARTICLE 14 – PARTIES HORS-CONCOURS .....	7
ARTICLE 15 – ÉQUIPES D'ÉTOILES .....	7
ARTICLE 16 – ÉTHIQUE SPORTIVE .....	8
ARTICLE 17 – ALIGNEMENT (FEUILLE DE POINTAGE) .....	8

## **ARTICLE 1 – LA LIGUE FÉMININE (2024)**

### 1.1 Les équipes

La ligue de basketball collégial féminin division 2 de la conférence Sud-Ouest est composée d'un total de six (6) équipes.

<b><u>SECTION UNIQUE</u></b>
Abitibi-Témiscamingue
Ahuntsic
Dawson
Édouard-Montpetit
Montmorency
Outaouais

### 1.2 Saison régulière

Triple rotation pour un total de quinze (15) rencontres par équipe.

### 1.3 Éliminatoires

Équipes participantes : Les équipes ayant terminé en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> position.

Consulter le calendrier au lien suivant :

<http://www.rseqstats.ca/collegial/so/basketball-f-d2/resultats-2.php>

### 1.4 Championnat de conférence

<b>Éliminatoires et championnat de conférence 2024-2025</b>					
<b><u>No.</u></b>	<b><u>Date</u></b>	<b><u>Type</u></b>	<b><u>Visiteur</u></b>	<b><u>Receveur</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>
CCF01	2025-03-28	Quart de finale	5 <sup>e</sup> position	4 <sup>e</sup> position	Collège Ahuntsic
CCF02	2025-03-29	Demi-finale	3 <sup>e</sup> position	2 <sup>e</sup> position	Collège Ahuntsic
CCF03	2025-03-29	Demi-finale	Gagnant CCF01	1 <sup>re</sup> position	Collège Ahuntsic
CCF04	2025-03-30	Finale (bronze)	Perdant demi-finale	Perdant demi-finale	Collège Ahuntsic
CCF05	2025-03-30	Finale (or)	Gagnant demi-finale	Gagnant demi-finale	Collège Ahuntsic

### 1.5 Championnat provincial

Championnat provincial : Collège Montmorency
11 au 13 avril 2025
Les quatre (4) équipes ayant participé aux finales du championnat de conférence (Sud-Ouest)

Note : L'équipe la mieux semée est l'équipe receveuse (maillot pâle). Cette consigne pourra être modifiée s'il y a entente entre les deux (2) équipes avant la partie.

## **ARTICLE 2 – LA LIGUE MASCULINE (2024)**

### 2.1 Les équipes

La ligue de basketball collégial masculin division 2 de la conférence Sud-Ouest est composée d'un total de neuf (9) équipes.

<b><u>SECTION UNIQUE</u></b>
Ahuntsic
André-Laurendeau
Dawson
Héritage
Jean-de-Brébeuf
Montmorency
Saint-Jean
Universel
Vanier

### 2.2 Saison régulière

Double rotation pour un total de seize (16) rencontres par équipe.

### 2.3 Éliminatoires

Équipes participantes : Les équipes ayant terminé en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> position.

Consulter le calendrier au lien suivant :

<http://www.rseq-stats.ca/collegial/so/basketball-m-d2/>

## 2.4 Championnat de conférence

<b>Éliminatoires et championnat de conférence 2024-2025</b>					
<b>No.</b>	<b>Date</b>	<b>Type</b>	<b>Visiteur</b>	<b>Receveur</b>	<b>Endroit</b>
CCM01	2025-03-28	Quart de finale	7 <sup>e</sup> position	2 <sup>e</sup> position	*Collège Vanier
CCM02	2025-03-28	Quart de finale	6 <sup>e</sup> position	3 <sup>e</sup> position	*Collège Vanier
CCM03	2025-03-28	Quart de finale	5 <sup>e</sup> position	4 <sup>e</sup> position	*Collège Ahuntsic
CCM04	2025-03-29	Demi-finale	Gagnant QF reclassé	1 <sup>re</sup> position	Collège Ahuntsic
CCM05	2025-03-29	Demi-finale	Gagnant QF reclassé	Gagnant QF reclassé	Collège Ahuntsic
CCM06	2025-03-30	Finale (bronze)	Perdant demi-finale	Perdant demi-finale	Collège Ahuntsic
CCM07	2025-03-30	Finale (or)	Gagnant demi-finale	Gagnant demi-finale	Collège Ahuntsic

*\*L'emplacement définitif des quarts de finale sera déterminé lorsque les équipes qualifiées seront connues.*

## 2.5 Championnat provincial

Championnat provincial : Cégep de Sherbrooke
11 au 13 avril 2025
Les quatre (4) équipes ayant participé aux finales du championnat de conférence

Note : L'équipe la mieux semée est l'équipe receveuse (maillot pâle). Cette consigne pourra être modifiée s'il y a entente entre les deux (2) équipes avant la partie.

### **ARTICLE 3 – RÉCOMPENSES**

L'équipe gagnante du championnat de conférence recevra une bannière de champions de conférence ainsi que des médailles d'or. L'équipe finaliste recevra des médailles d'argent alors que l'équipe terminant en troisième position recevra des médailles de bronze.

### **ARTICLE 4 – PROGRAMME DOUBLE**

La deuxième joute débute normalement à l'heure fixée.

Les équipes qui jouent lors de la deuxième rencontre d'un programme double ont droit à quinze (15) minutes d'échauffement.

### **ARTICLE 5 – JOUEUR SUSPENDU**

Le nom de tout joueur purgeant une suspension doit être inscrit sur la feuille de pointage.

### **ARTICLE 6 – OFFICIELS MINEURS**

L'équipe hôte devra obligatoirement fournir trois (3) officiels mineurs pour les rencontres. Une amende de 50 \$ sera chargée en cas de non-respect.

## **ARTICLE 7 – ÉVALUATION DE L'ARBITRAGE**

Les entraîneurs sont fortement encouragés à remplir le questionnaire d'évaluation de l'arbitrage fourni par la ligue, et ce, après chaque rencontre.

## **ARTICLE 8 – ADMISSION DANS LA DISCIPLINE**

### 8.1 Nouvelle équipe

L'entrée d'une nouvelle équipe dans la discipline se fait obligatoirement en division 3. Le collège doit remplir le formulaire d'inscription en ce sens à la date demandée.

### 8.2 Équipe en provenance de la division 1

Une équipe en provenance de la division 1 sera classée à la première position du rang des équipes.

## **ARTICLE 9 – PARAMÈTRES DE PROMOTION-RELÉGATION ENTRE DIVISIONS 2 ET 3**

La promotion-relégation entre les divisions 2 et 3 impliquera :

- Ligue féminine : Maximum d'une (1) équipe;
- Ligue masculine : Maximum de deux (2) équipes.

Le nombre maximal d'équipes inscrites dans les ligues de division 2 est de :

- Ligue féminine : Six (6) équipes;
- Ligue masculine : Neuf (9) équipes.

L'ordre de priorité des équipes pouvant accéder à la promotion en division supérieure est le suivant :

1. Équipe championne – Championnat;
2. Équipe championne – Saison régulière;
3. Équipe finaliste – Championnat.

Une équipe reléguée de la division 2 vers la division 3 sera classée à la première position du rang des équipes.

## **ARTICLE 10 – DEVOIR DU COLLÈGE HÔTE**

À chaque rencontre, le collège hôte doit fournir un minimum de six (6) ballons de basketball à l'équipe visiteuse pour la période d'échauffement.

## **ARTICLE 11 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS**

À chaque rencontre, il doit y avoir un (1) thérapeute sportif (ou stagiaire) présent et prêt à intervenir trente (30) minutes avant le début de la rencontre.

Si un collège est dans l'impossibilité d'offrir ce minimum, il devra en aviser les autres collèges avant le début de la saison.

## **ARTICLE 12 – TABLEAU INDICATEUR**

À chaque rencontre, l'usage d'un tableau indicateur avec le pointage et le temps de jeu est obligatoire.

## **ARTICLE 13 – CRÉDIT D'ORGANISATION (05-24)**

Un crédit d'organisation sera octroyé pour l'organisation du championnat de conférence. Un montant de 800 \$ sera offert à l'hôte en féminin, il en sera de même pour l'hôte en masculin.

## **ARTICLE 14 – PARTIES HORS-CONCOURS**

Pour jouer une partie hors-concours, le collège devra faire une demande de sanction au RSEQ. S'il est l'hôte de la partie, il devra faire en même temps une demande pour des officiels.

Après chaque partie hors-concours, qu'il reçoit ou qu'il joue à l'extérieur contre une équipe hors ligue, le collège devra faire parvenir une copie de la feuille de pointage au RSEQ dans les trois (3) jours ouvrables suivant la partie. En cas d'infraction, des frais administratifs de 50 \$ seront imposés.

Toute annulation de partie hors-concours sera considérée comme un changement au calendrier et des frais administratifs de 50 \$ seront imposés.

## **ARTICLE 15 – ÉQUIPES D'ÉTOILES**

Les équipes choisiront les joueurs étoiles de leur ligue. Les modalités de sélection se retrouvent dans le document « PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉQUIPES D'ÉTOILES » disponible sur la page web de la ligue :

Féminin : <http://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-2/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Masculin : <http://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-2/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

## **ARTICLE 16 – ÉTHIQUE SPORTIVE**

Les entraîneurs devront classer les équipes de la ligue en votant pour l'éthique sportive. Des gagnants en féminin et masculin seront couronnés. La procédure se trouve sur la page de la ligue au lien suivant :

Ligue féminine : <https://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-2/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Ligue masculine : <https://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-2/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

## **ARTICLE 17 – ALIGNEMENT (FEUILLE DE POINTAGE)**

Un joueur est autorisé à jouer lorsque son nom a été inscrit sur la feuille de pointage avant le début du jeu et aussi longtemps qu'il n'a pas été disqualifié. (Article provenant des règlements FIBA)

À la fin de la partie, le collègue hôte a la responsabilité de biffer les noms des joueurs absents sur la feuille de pointage avant que celle-ci n'ait été signée par les officiels et remis aux entraîneurs des équipes.

### **Modification des règlements**

*Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié par ex. : (adopté en 06-18).*

### **Modification des règlements en cours de saison**

*Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison.*